



Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Chef du Département de l'économie et du sport

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Département fédéral des finances
Service juridique
Monsieur Daniel Roth
Chef de service
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : ACC

Lausanne, le 1er octobre 2015

Procédure d'audition – Ordonnance fédérale sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF)

Monsieur le Chef de service,

Le Conseil d'Etat a chargé le Département de l'économie et du sport (DECS) de répondre à l'audition relative au projet d'ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers.

Lors de la procédure de consultation portant sur la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF), le Conseil d'Etat avait souligné l'importance des sociétés de négoce pour l'économie de l'Arc lémanique. Il avait également exprimé le souhait de ne pas fixer des exigences trop strictes afin de tenir compte de la variété des entreprises actives en Suisse, qui ne présentent pas toutes des risques similaires.

Il est satisfaisant de constater que le projet d'ordonnance, s'il reprend les normes internationales en la matière, et plus particulièrement les normes européennes, ne va effectivement pas au-delà et tient largement compte des spécificités du marché suisse en prévoyant des exceptions et des périodes transitoires.

Nous saluons également les dispositions sur le trading algorithmique et la négociation à haute fréquence qui, comme relevé alors par le Conseil d'Etat, faisaient défaut dans l'avant-projet de la LIMF.

De manière générale, nous approuvons le projet présenté qui doit permettre de renforcer durablement la stabilité de la place financière suisse, dans le respect des normes internationales mais en limitant au mieux les conséquences pour les acteurs concernés. S'agissant des mesures détaillées de l'ordonnance, nous renvoyons aux remarques émises par les branches professionnelles, mieux à même de se prononcer au vu du caractère hautement technique de la matière.

En vous remerciant d'avoir donné la possibilité au Conseil d'Etat vaudois de s'exprimer sur cet objet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de service, l'expression de notre considération distinguée.

Le Chef du département

Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Copie

- OAE